



## CoRDEE TPE, l'exemple du Pays Mellois

mercredi 19 septembre 2012, par [lpe](#)

CoRDEE TPE (Convention Régionale de Développement de l'Emploi par l'Economie pour les Très Petites Entreprises) est un dispositif d'aide mis en place par le Conseil régional et destiné aux TPE relevant de l'artisanat, du commerce et des services.

Le Pays Mellois, comme d'autres territoires de la région, propose ce dispositif sur son territoire depuis juin dernier et jusqu'à fin 2013 avec comme objectifs de renforcer et densifier le maillage territorial des services apportés à la population melloise, et de favoriser la modernisation du commerce et de l'artisanat tout en assurant son maintien et son développement.

Ce dispositif comporte :

- un volet d'aides individuelles
- un volet d'actions collectives gratuites, ouvertes à tous les chefs d'entreprises sous forme de formations, informations, de diagnostics couvrant les domaines suivants : les marchés publics, la gestion de l'entreprise, le développement commercial par internet, la santé au travail, l'environnement, les pratiques professionnelles, l'accessibilité des personnes en situation de handicap...

Pour obtenir une subvention CoRDEE TPE (maximum 15000 €), le chef d'entreprise doit participer au moins à une action collective.

Quelles sont les entreprises concernées ?

Elles doivent être situées sur le Pays Mellois, employer moins de 10 salariés en équivalent temps plein, réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 900 000 € HT annuel et être inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés.

Quelles sont les actions admises ?

Les investissements matériels permettant de démarrer ou de développer l'activité de l'entreprise. Ces investissements doivent être en lien avec au moins deux des trois volets du développement durable suivants :

- Environnement : investissement permettant une meilleure performance environnementale de l'entreprise (économies d'énergies, énergies renouvelables, éco construction, réduction des gaz à effet de serre, des déchets, meilleure gestion de l'eau...)
- Social : investissement induit par la création d'emplois, par des travaux de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap, par des travaux permettant une meilleure intégration des femmes dans l'entreprise....

Le développement économique : modernisation de l'appareil de production, des locaux...

Pour tout savoir sur cette action en Pays Mellois, téléchargez en pdf le document ci-dessous :



Pour en savoir plus sur le dispositif à l'échelle régionale, [cliquez ici](#)

Contact en Pays Mellois : [a.cheminade@paysmellois.org](mailto:a.cheminade@paysmellois.org)